

Les orages de grêle aoutiens génèrent des phénomènes extraordinaires sur la vigne et compromettent la récolte 2023. Quelle conduite tenir face à ces éléments en cette fin d'automne ? )

Virginie Humbert<sup>1</sup>, Manon Maurel<sup>2</sup> et Thierry Dufourcq<sup>3</sup>

<sup>1</sup> Ets Ladevèze, 32330 Gondrin

<sup>2</sup> Val de Gascogne, La Grangette - 32220 Lombez

<sup>3</sup> Institut Français de la Vigne et du Vin, pôle Sud-ouest, V'Innopôle Sud-ouest, 81310 Lisle sur Tarn -  
Email: [thierry.dufourcq@vignevin.com](mailto:thierry.dufourcq@vignevin.com)

## Un épisode de grêle impacte fortement les parcelles du gers

Un épisode de grêle a touché le vignoble de Gascogne dans la nuit du 16/8/2022, à quelques jours de la récolte des cépages précoces du vignoble Gascogne-Armagnac. Le couloir orageux, situé légèrement plus au sud que celui de l'épisode de juin, a impacté le vignoble de Nogaro à Condom sur environ 3000 ha déclaré. Par endroit, les dégâts occasionnés ont totalement détruit la canopée et sont allés jusqu'à coucher le palissage. La grêle formée était plus granuleuse que celle de juin mais des vents violents (107 km/h relevé à Condom) ont accentué fortement les dégâts.

Certaines parcelles ont vu leur végétation totalement détruite (photo 1) et la récolte très fortement impactée notamment sur la face ouest sud-ouest exposée à la grêle.

Cet orage a apporté entre 20 et 30 mm d'eau à la vigne qui n'en avait pas ou peu eu depuis début juillet (entre 6 et 8 mm le 3/07 suivant les zones). La combinaison de la défoliation, d'un

stress thermique estival (entre 18 et 20 jours de température maximale supérieure à 35°C) et d'une contrainte hydrique forte (cependant pas extrême sur vigne adulte) a entraîné un phénomène rare et peu documenté sur ces parcelles : **une reprise de végétation sur les bourgeons latents** quelques jours après l'orage, phénomène qui implique à ce stade du cycle, une levée de dormance. Celle-ci est habituellement le fait d'un cumul de température froide en début d'hiver dans nos régions tempérées (environ huit jours avec une température inférieure à +8°C).

Ce débourrement des bourgeons latents a entraîné un nouveau cycle pour la vigne dès la fin août, favorisé par des températures très chaudes. On a pu observer l'apparition rapide d'inflorescences et même des stades floraison dès le 15 septembre. Ce phénomène a débuté sur le haut des rameaux mais assez rapidement les bourgeons latents même bas sur la baguette ont présenté des écailles écartées au stade dans le coton (photo 2).



Photo 1 : Parcelle de Merlot, Larroque/Losse, août 2022 (Crédit Alain Desprats)



photo 2 : Bourgeon de Colombard dans le coton ; pousse avec inflorescences visibles ; 6 septembre 2022 (crédit IFV Sud-ouest)

On peut malheureusement craindre que ce phénomène exceptionnel détruit une partie du potentiel de la récolte 2023. Les nouvelles pousses ne devraient pas résister à l'hiver, et, on peut penser que les parties allant des bourgeons dans le coton aux rameaux avec grappes seront détruites aux premières gelées.

On retrouve cette description dans un article de Bessis et al. (1981) : « l'ablation par la grêle de toutes les feuilles et les apex en voie de crois-

sance a produit une levée d'inhibition non seulement sur les anticipés mais aussi sur les latents principaux (HUGLIN, 1958 ; BUGNON et BESSIS, 1968). Ces bourgeons, portés par les anticipés n'ont qu'exceptionnellement débouffé et fourni une pousse (ceci dans le cas où l'anticipé avait lui aussi été lésé) mais bien souvent ils ont subi un début de croissance qui les a amenés à l'état dit de « bourgeons dans le coton » (photos 3 et 4)

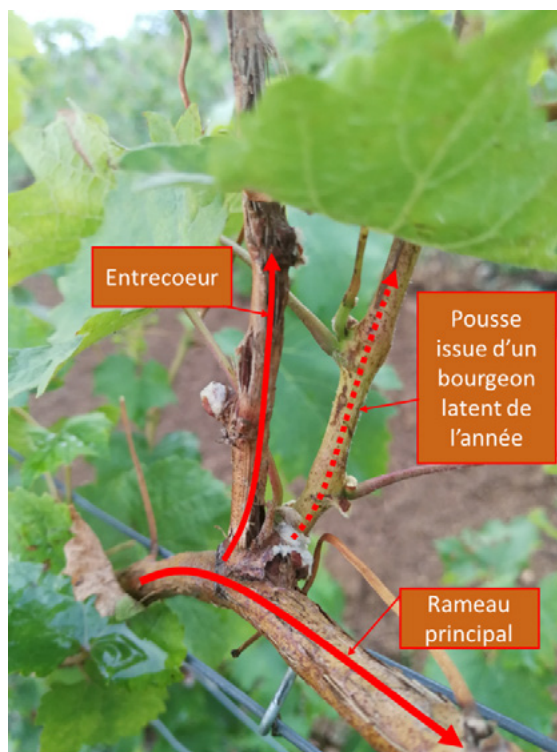
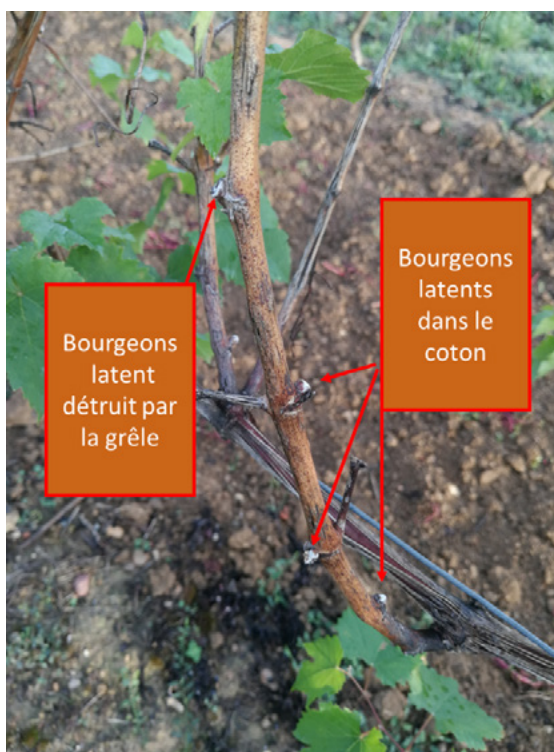


Photo 3 : Rameau de Colombard grêlé avec bourgeon latent dans le coton ; pousse issue d'un bourgeon de l'année ; 21 octobre 2022, Larroque sur Losse. (crédit IFV Sud-ouest)



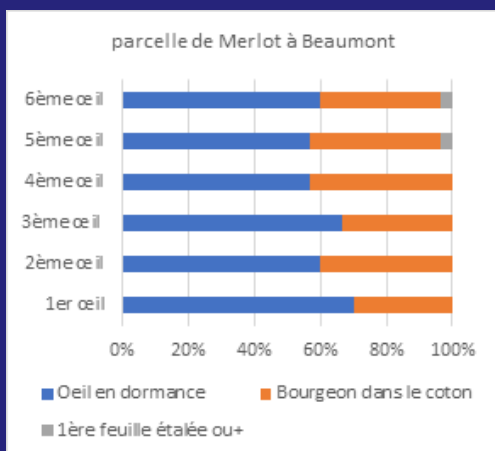
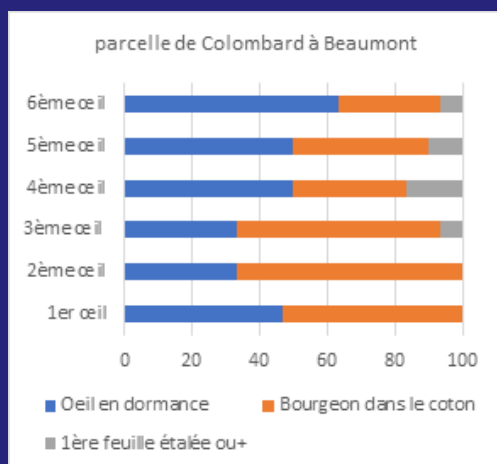
Photo 4 : parcelle de Colombard avec « feuillage printanier » ; Larroque sur Losse, 21 octobre 2022. (Crédit IFV Sud-ouest)



## Une reprise d'activité physiologique du bourgeon latent

Observations réalisées le 03/09/2022 par Manon Maurel (Val de Gascogne)

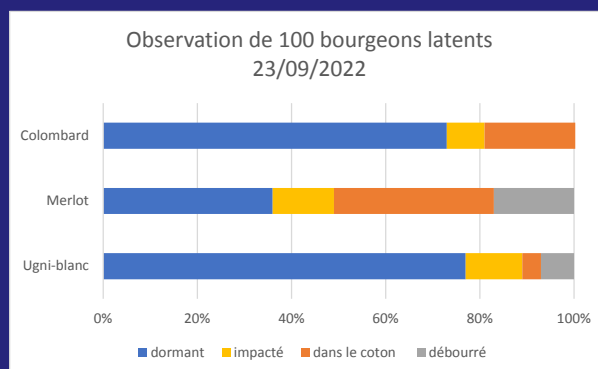
Sur les 2 parcelles suivies, 18 jours après la grêle, 40 à 50% des bourgeons latents ont repris une activité, principalement dans le coton. On peut constater que même les 1ers yeux en partie basale du rameau sont sortis de leur dormance.



Observations de 2 parcelles, sur les 6 premiers yeux de rameaux grêlés ; observation sur 30 rameaux par parcelle soit 180 bourgeons.

Observations réalisées le 23/9/2022 par Virginie Humbert (Ets Ladevèze)

Le résultat représente la répartition en proportion des 100 bourgeons observés. Sur ces 3 parcelles, le Merlot n'a plus que 36% de bourgeons aptes à produire en 2023, le Colombard et l'Ugni-blanc présentent une altération d'environ 25% liée soit à la reprise d'activité physiologique du bourgeon latent soit à des impacts de la grêle.



Observations sur 3 parcelles différentes, 10 bourgeons par rameau en partant de la base et 10 rameaux par cépage soit 100 bourgeons.

Observations réalisées le 21 et 25/10 par Virginie Humbert, Thierry Dufourcq et Manon Maurel

Lors des dernières visites sur ces parcelles en date des 21/10 et 26/10, on ne peut une nouvelle fois que constater le développement du phénomène à la faveur des températures extrêmement douces (la température moyenne en octobre à ce jour est de 19,3°C). La végétation continue de croître et les grappes formées sont entre grain de plomb et petit pois. Le nombre de bourgeons encore dormants est plus faible que lors des visites précédentes. Certaines parcelles sont en situation extrême (très grande majorité de bourgeons dans le coton, feuillage très développé et grappes au stade grain de plomb/petit pois) et d'autres sont en situation intermédiaire où il reste des bourgeons dormants en position basale (les plus intéressants pour une taille courte). Le mildiou et parfois l'oïdium refont une apparition y compris sur les grappes.

## Quelle est la conduite à tenir face à ces phénomènes ?

Il s'agit dans un premier temps de repérer les parcelles suspectes. Toutes celles qui présentent en ce mois d'octobre une couleur de feuillage vert printanier et situées dans le couloir du 16 août sont à observer pour évaluer l'étendue du débourrement des yeux latents.

Une taille anticipée est à exclure totalement car elle favorisera l'activité des bourgeons situés plus bas sur la baguette. Il est nécessaire de préserver ces bourgeons restés en dormance.

Le feuillage et les grappes qui se développent fonctionnent cependant comme des organes « puits » pour le carbone et l'azote et entament les réserves de la vigne.

Pour ces vignes, on peut envisager une action en 2 temps :

- **A court terme, ne rien faire.** Mais à l'approche des premiers froids ou dès leur apparition (température moyenne inférieure à 10°C), envisager une pré-taille pour détruire rapidement les organes consommateurs de réserve en étant sûr que les températures fraîches ne favoriseront plus le démarrage des bourgeons les plus bas. Compte tenu de l'état des vignes grêlés et des impacts sur les bois de l'année, une taille transitoire en cordon est à envisager pour l'hiver 2022-2023.
- Au printemps prochain, il s'agira d'accompagner ces vignes à réserves entamées, entre le débourrement et la floraison, avec une **fertilisation ponctuelle, en foliaire de préférence** pour cibler les apports. Une fertilisation complète et équilibrée de quelques unités d'azote et potassium/magnésium lorsque le feuillage sera développé semble raisonnable. Les apports d'entretien annuel sont à maintenir mais ne seront disponibles que bien plus tard lorsque les racines seront actives. Inutile de forcer la dose.

## La taille de l'hiver 2022-2023

Cet hiver, sur les vignes grêlées en août, il s'agira de bien observer l'état des rameaux et d'agir au cas par cas. Cela signifie également de passer plus de temps à la taille et de bien encadrer les tailleurs.

Sur les parcelles avec une présence importante de bourgeons dans le coton sur la souche, il est conseillé de tailler à courson pour favoriser le bois plus que la production de raisins, car tous les bourgeons cotonneux ne produiront pas de pousses directes au printemps (Il n'est pas à exclure qu'un bourgeon axillaire prenne le relais). Inutile de lais-

ser des yeux loin sur la baguette, qui prendront la vigueur au détriment des yeux proches de la souche. Sur les parcelles ou souches, lorsque les bourgeons latents sont restés dormants, une taille à baguette est envisageable si les impacts de grêle sont peu marqués. Attention à la casse au moment du pliage. Sur les plantations, notamment les 2ème feuilles, il ne faudra pas hésiter à rabattre si les bois sont impactés, pour éliminer les points de nécroses pour la future vigne.

On observe cet automne une reprise de végétation assez générale sur nombre de végétaux (arbre, fruitier, arbuste) ayant subi des contraintes fortes cet été, grêle, stress hydrique et stress thermique. La vigne n'a pas échappé à la règle. Il s'agira de rester attentif cet hiver à la taille et au printemps prochain, du débourrement à la floraison, pour accompagner les plantes à supporter ce choc physiologique exceptionnel.